



Compte rendu du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15 juin 2016
5^{ème} séance de l'année 2016

Convoqué le 08 juin 2016, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 5^{ème} séance en session ordinaire le mercredi 15 juin 2016 dans la salle de conseil de l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (20) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MATTERAI Richard, MALATESTA Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAUU épouse MAI Rosine, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Six (06) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno	a donné pouvoir à	TUMARAE Grégoire
TEMAIANA épouse TEREMATE Tania		VAIHO Dorida
TEMAURI Jean-Marie		TUIHANI Eugène
TEPA Eremoana		TUIHANI Georges
TINITUA épouse BUARD Mathilde		ROURA Nicole
TUIHANI-TEHEIURA Romain		LISAN Marcelin

Trois (03) membres sont absents :

HOPARA Nano
MOU SIN Gaéton
TEPA Gérard

Présents à titre consultatif :

Nelson TEPA, Directeur général des services
Enoba TEIVA, directeur du département comptable et financier
Neti TEIVA, directeur du département des ressources humaines
Nestor NATUA, responsable du département de sécurité publique
Hiro LEMAIRE, responsable du département des relations à la population

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire à 14h10, une prière est dite par M. Camille FAATAUIRA.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 06 mai 2016

Le document ne soulevant aucune observation, le Maire demande aux conseillers de voter à main levée.

Indications de vote :

Pour : 26
Contre : /
Abstention : /
Adopté à l'unanimité

2) Examen et approbation de divers projets de délibération

- n° 61/2016 : (Valant Décision Modificative n° 2 du Budget principal de l'exercice 2016) relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2016 ;
- n° 62/2016 : Octroyant à nouveau une subvention de fonctionnement à l'association socioculturelle « Tomite Heiva rau nui no Matairea » pour l'exercice 2016 ;

- n° 63/2016 : Octroyant à nouveau une subvention de fonctionnement à l'association agricole « Te Hotu o Huahine » pour l'exercice 2016 ;
- n° 64/2016 : Modifiant la délibération n° 145/2015 du 10 décembre 2015 complétant la délibération n° 37/2015 du 16 mars 2015 fixant le régime indemnitaire des agents de la commune de Huahine dans la fonction publique communale ;
- n° 65/2016 : Relative au versement du complément communal de l'indemnité représentative de logement en faveur des instituteurs et institutrices de la commune de Huahine pour l'année 2015 ;
- n° 66/2016 : Fixant les taux des indemnités journalières de missions occasionnées par les déplacements des membres du conseil municipal et des agents communaux, et abrogeant la délibération n° 76/2014 du 20 juin 2014 ;
- n° 67/2016 : Approuvant le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation du hangar de compostage de déchets verts de la Commune de Huahine ;
- n° 68/2016 : Relative à l'organisation du déplacement d'une délégation communale au 27^{ème} congrès des communes de Polynésie à TAIARAPU- EST.

Indications de vote :

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

Adoptés à l'unanimité

3) Questions diverses

Les interventions des élus ont porté sur :

1) Annonces :

- Confirmation de la date de démarrage des travaux de forage à partir du 15 juillet 2016 ;
- Prise de fonction à partir du 01 juillet de la secrétaire d'état civil de Haapu ;
- Pour le déplacement des matahiapo à Maupiti au mois de juillet, un bateau de la flottille administrative passera par Huahine le 20 juillet pour récupérer les accessoires pour le bon fonctionnement de leur séjour (matériel, bagage, eau, divers...) ;
- Réunion avec le nouveau président de Tahiti cruise club à la mairie le 22 juin à 9h00 pour fixer des projets pour le tourisme en général avec les différents partenaires de l'île ;
- Chaque participant au Heiva de cette année devra obligatoirement fournir un certificat médical attestant que la personne est apte à pratiquer la discipline de son choix, que ce soit pour la danse ou les épreuves sportives ou traditionnelles proposées lors de ces festivités ;
- Deux de nos agents (Hiro et Roger LEMAIRE) ont suivi la formation dispensée par la DAF à l'utilisation du logiciel « OTPA » afin de permettre à la commune de diriger nos administrés dans leurs démarches administratives cadastrales ;
- Au titre du FIP 2017, la commune présentera un projet pour la « fourniture et pose de plaques et supports pour la numérotation des servitudes et rues de la commune de Huahine » pour un coût approximatif de 16 millions fcp./. ;
- Pour une gestion rigoureuse du déplacement de nos matahiapo à Maupiti, la répartition par commune associée sera la suivante : Faie : 6- Maeva :10 - Fare :8 - Fiti :11- Maroe :5 - Tefarerii : 5 – Parea : 4 - Haapu : 6, avec 2 pompiers qui assureront la sécurité, nos 2 tavana responsables et 06 animateurs ;
- Le maire-délégué et l'ensemble des conseillers de Fare, en réponse à la demande des élus de Maeva, réitérent leur aval pour l'entretien du lac Fauna-Iti par l'association environnementale de Maeva à condition de respecter la liberté des propriétaires fonciers ;
- Synthèse du Tavana sur le déplacement au 99^{ème} congrès des maires de France avec le comité syndical du SPCPF : leurs missions ont porté essentiellement sur 2 grands thèmes avec les différents interlocuteurs de l'Etat :

1)- article 43-2 de la loi statutaire de notre Pays à savoir : Dans les conditions définies par les actes prévus à l'article 140 dénommés " lois du pays " et la réglementation édictée par la Polynésie française, sous réserve du transfert des moyens nécessaires à l'exercice de ces compétences, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale peuvent intervenir dans les matières suivantes :

- 1° Aides et interventions économiques ;
- 2° Aide sociale ;

- 3° Urbanisme ;
- 4° Culture et patrimoine local. »

Les communes de la Polynésie demandent une compétence partagée afin de respecter et d'être dans la légalité dans la pratique de ces dites-compétences. Dans le cas contraire, on ne peut même pas organiser le Heiva qui est cité en exemple et bien d'autres encore ;

2) proposition de loi pour une liste unique pour les commune ayant des communes associées tout en respectant la parité et la proportionnalité.

- Le 100^{ème} congrès des Maires de France se déroulera au mois de novembre 2017.

2) Doléances :

- Equipement informatique adéquat à installer en prévision de la prise de fonction de la secrétaire d'état civil de Haapu ;
- Recadrage nécessaire pour un CAE de Haapu missionné pour jouer dans l'orchestre de percussions traditionnelles de la commune associée de Tefarerii ;
- Demande de branchement d'eau pour le fare pote'e du tourisme nautique de Haapu, en attente depuis plusieurs semaines ;
- Demande de poursuite des travaux de mise hors terre des compteurs d'eau dont la relève est actuellement impossible, et encouragements aux agents de l'hydraulique dans leurs missions de service public ;
- Demande de révision du cadastre actuel car, suite aux travaux de remise à niveau de l'ensemble du cadastre de l'île effectués par la DAF, d'importantes disparités ont été constatées par les administrés par rapport aux propriétaires d'origine ; il faudra passer par le tribunal administratif foncier pour prétendre à retrouver les limites initiales ;
- Etat déplorable des abords routiers dont l'entretien relève de la compétence de l'Equipement ; chaque organisme doit faire un effort dans son propre champ de compétence, or la commune au travers des associations fait en sorte de maintenir une propreté tout autour de l'île ;
- Pour la rénovation du fare rauoro, des courriers ont été adressés au ministre du tourisme mais restent sans réponse ;
- Demande de connexion internet depuis l'hôtel de ville vers le bureau du tourisme, mais cette opération serait trop couteuse du fait de l'éloignement entre les 2 bâtiments ;
- Route du Hana iti impraticable, il est pratiquement impossible pour les usagers résidant dans la zone de circuler librement et une intervention de la part de l'Equipement est urgente. Afin d'éviter des surcoûts au fonctionnement communal et d'empiéter sur la compétence et la responsabilité du Pays, il est prudent de concentrer nos interventions et de rester exclusivement dans le domaine communal ;
- L'accès au préau de l'école primaire de Fare pour les préparations du Heiva reste toujours de la responsabilité du groupe ;
- Lors de la venue d'une délégation américaine au mois d'avril, 05 catamarans se sont amarrés sur les corps-morts de Haapu pendant 02 nuits et la taxe y afférent n'a pas encore été réglée auprès de l'association gestionnaire du site ;
- Demande d'instaurer en urgence des permanences de la CPS (identiques à celle de Parea) dans les autres des communes associées de Huahine Iti afin d'éviter un flux concentré à l'antenne principale du centre-ville, mais il faudra auparavant configurer les applications de la CPS sur les postes informatiques de Haapu, Tefarerii et Maroe sachant que le personnel communal est déjà sollicité pour leur dépannage informatique ;
- En prévision de la rentrée 2016-2017, nécessité de mettre une ligne ADSL à la mairie annexe de Fitii pour permettre à nos scolaires de faire leurs recherches pour les travaux scolaires avec les possibilités immenses qu'offrent internet ;
- Demande de remblayer une partie du terrain nu entre la cantine et le temple protestant de Maeva.

La prière est dite par Monsieur Camille FAATAUIRA puis le Maire remercie les membres de leur participation avant de lever la séance à 16h40.

Le Secrétaire,

Le Président,

Clothilde TEHAAMANA

Marcelin LISAN

Affiché le 23 juin 2016